

Dossier de presse

**PREMIERE
RENCONTRE
DU
CAPITAL DEMARRAGE**

PALAIS BRONGNIART
31 octobre 2008



PRICEWATERHOUSECOOPERS 



CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

PREMIERE RENCONTRE CAPITAL DEMARRAGE

Sommaire

Synthèse des débats et propositions concrètes.....	page 2
Compte rendu des débats.....	page 3
Introduction.....	page 5
1 ^{ère} Plénière : Autour de l'investissement.....	page 6
2 ^{ème} Plénière : Autour de l'entreprise.....	page 11
Clôture.....	page 18
Communiqué de presse du 31 octobre2008.....	page 20

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

PREMIERE RENCONTRE CAPITAL DEMARRAGE

Synthèse et propositions

1 – SYNTHÈSE

Cette première rencontre du capital démarrage, initiée par Les Chevaliers d'Entreprise en partenariat avec PricewaterhouseCoopers, a permis de démontrer la nécessité de professionnaliser le secteur, de fédérer les compétences et d'obtenir la reconnaissance des pouvoirs publics.

1^{er} débat autour de l'investissement : il est apparu clairement aux différents intervenants la nécessité de professionnaliser le secteur. Après la création, les entreprises qui recherchent un premier ou un deuxième souffle de financement éprouvent beaucoup de difficultés à le trouver. Le capital démarrage des entreprises est sous-financé depuis des décennies. Les investisseurs éprouvent le besoin de sécuriser les risques qu'ils prennent. La création de holdings dédiées offrira cette sécurisation. Ces mêmes investisseurs ont compris que la loi TEPA leur permet de défiscaliser via des FIP ISF leur investissement. La loi TEPA a permis de mettre en évidence un réel potentiel d'investissement. Afin d'accélérer le mouvement, de développer l'investissement en capital démarrage dans les PME, les contraintes réglementaires doivent être aménagées.

2^{ème} débat autour de l'entreprise : la survie des PME était au coeur du débat. Un survie qui passe par la trésorerie. Et là aussi, la professionnalisation du secteur du capital démarrage est un point majeur des discussions et nécessaire afin que les créateurs d'entreprise trouvent en leurs financiers de véritables partenaires qui leur apportent les compétences indispensables pour tout démarrage d'activité. C'est une relation gagnant/gagnant : les entreprises obtiennent un financement et un accompagnement. Oséo, l'organisme public a également un rôle à jouer dans le secteur du capital démarrage, notamment dans la sélection des entreprises à fort potentiel. Si Oséo a soutenu l'innovation au sens large du terme, il aidera davantage les projets innovants en matière de technologies en 2008. L'investissement ainsi que la maîtrise d'une technologie sont des leviers de développement pour une entreprise. Les compétences nécessaires doivent être fédérées afin d'accélérer le développement des entreprises. Des services dédiés peuvent permettre d'éviter de négliger certaines sources de financement public. Les cabinets spécialisés dans les recherches d'aides publiques et de financement peuvent offrir des solutions complémentaires dans ce domaine.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

2 - PROPOSITIONS

A la fin de cette journée, il a donc été décidé de :

Créer une organisation fédératrice de l'ensemble des acteurs du capital démarrage pour permettre :

- d'identifier et d'agréer les entreprises à fort potentiel de croissance ;
- de mutualiser les compétences de conseil et d'accompagnement ;
- d'augmenter le cofinancement entre investisseurs ;
- de structurer et d'organiser le marché du capital démarrage ;
- de crédibiliser le capital démarrage auprès des pouvoirs publics.

Une des premières actions concrètes de cette nouvelle représentation professionnelle :

Interpeller le gouvernement au sujet de la loi TEPA

Grâce aux nouvelles dispositions fiscales de la loi TEPA, une nouvelle vague d'investisseurs a compris que les meilleures réductions sont celles que peuvent offrir les sociétés holdings. Mais les contraintes d'application de cette loi, en particulier la brièveté des délais de réalisation des investissements, ne permettent pas au secteur du capital démarrage de répondre à ces demandes.

Il est donc nécessaire d'allonger le délai d'investissement des structures professionnelles pour leur permettre de développer leur capitalisation ainsi que la qualité sélective de leurs investissements.

Un an à clôture de l'exercice fiscal doit être suffisant. A titre de comparaison, les FIP bénéficient actuellement de deux ans supplémentaires. Il est légitime de proposer au gouvernement de tester ce dispositif pendant deux ans, avant de laisser toute latitude au Parlement de décider ensuite de son éventuelle généralisation.

Cette mesure, peut permettre, notamment, de freiner la disparition d'entreprises à fort potentiel et de pérenniser l'emploi dans ces entreprises.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

PREMIERE RENCONTRE CAPITAL DEMARRAGE

Compte rendu des débats du 31 octobre 2008

Introduction

Hervé DELABIE
Président des Chevaliers d'Entreprise

Le secteur du capital démarrage ne manque pas d'intérêt dans la crise actuelle. Non seulement il offre des perspectives innovantes et prometteuses, mais il représente également le premier levier de croissance économique. Créateur d'emplois, il concerne la colonne vertébrale de l'économie, à savoir les TPE et les PME, qui constituent le socle de la pérennité du tissu économique français. Les acteurs de ce marché à fort potentiel doivent œuvrer ensemble pour assurer l'avenir du capital démarrage français.

La première conférence plénière traitera des thèmes suivants :

- la stratégie patrimoniale ;
- le rôle des professionnels du patrimoine face à une nouvelle classe d'actif ;
- le dispositif de la loi TEPA et ses conséquences ;
- les différents véhicules d'investissement ;
- les caractéristiques des investissements au capital de PME.

Durant la deuxième conférence, orientée vers l'entreprise, les échanges porteront sur :

- l'augmentation du financement des PME ;
- l'accompagnement de l'entreprise ;
- l'évaluation de l'entreprise ;
- les différents types d'aides ;
- les services aux entreprises.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

Première conférence plénière : Autour de l'investissement

Intervenants :

Jean-Louis BRUNET, France Angels

Philippe CHAUMERET, APREP

Jacques COLLIN, Business Angels

Eric DAMONT, CNCEF/CNCIF

Hervé DELABIE, Chevaliers d'Entreprise

Pascal DUQUESNE, Chambre des Indépendants du Patrimoine

Etienne MOREAU, PricewaterhouseCoopers

La table ronde était animée par Frédéric CROTTA, France 2.

Jacques COLLIN

La présente initiative des Chevaliers d'Entreprise donne l'occasion aux acteurs de ce secteur de se rencontrer. Les créateurs d'entreprise souhaitent avant tout trouver un financement pour développer leur projet. Or l'investissement dans une entreprise à l'amorçage suppose une prise de risque considérable. Il est donc nécessaire de constituer un dossier sur le marché cible, sur les capacités du plan d'activité et de financement, ainsi que sur le choix des investisseurs. Aussi le temps et l'expertise sont-elles nécessaires, ce qui nécessite une véritable ingénierie de l'investissement.

Les échecs étant importants, la possibilité de plus-value est limitée. Cette activité à risque implique donc une bonne gestion patrimoniale. En général, les investisseurs sont convaincus que la prise de risque est compensée par la rentabilité future. Dans ce contexte, les *Business Angels* doivent être considérés comme de véritables associés.

Jean-Louis BRUNET

France Angels gère 15 dossiers par an dans la région grenobloise, pour un volume global de 3 000 000 euros. Les investissements portent sur des TPE innovantes, ce qui multiplie le risque inhérent aux entreprises en démarrage. Le *Business Angel* doit effectivement être un associé et apporter sa compétence et son réseau à l'entrepreneur. Les sociétés dans lesquelles l'association a investi, des sites de vente en ligne pour la plupart, ont enregistré un succès non négligeable.

Frédéric CROTTA

La crise peut-elle modifier la donne pour les *Business Angels* ?

Jacques COLLIN

La crise actuelle peut être un parfait exemple de darwinisme, où seules les entreprises survivront. Par exemple, le jour où les marchés se sont effondrés, le site de Meetic a connu sa plus haute fréquentation. Paradoxalement, la crise peut amener les consommateurs à être davantage citoyens et attentifs à l'écologie.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

Hervé DELABIE

A l'heure actuelle, le marché n'est pas très coûteux. En effet, il est sous financé depuis des décennies. Aussi le manque de moyens facilite-t-il les négociations.

Jacques COLLIN

L'expertise est d'autant plus utile dans un contexte de crise et de forte demande de cette classe d'actifs. En effet, les entrepreneurs sont attachés au contrôle de leur destinée. Des outils techniques permettent de les rassurer dans ce domaine. En outre, l'effet fiscal représente un danger car il peut laisser penser que l'argent investi n'a pas de valeur, ce qui est erroné. Les *Business Angels* doivent être les véritables associés des entrepreneurs.

Eric DAMONT

La loi TEPA permet aux contribuables redevables de l'ISF de souscrire à un FIP ISF. S'ils répètent cette opération pendant plusieurs années, cette classe d'actifs risque de représenter une part non négligeable de leur patrimoine. Par exemple, un contribuable qui doit verser un ISF d'un montant de 9 000 euros peut investir dans un FIP ISF de 30 000 euros et souscrire une part supplémentaire, ce qui lui permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 12 000 euros. L'exposition s'élève à 14 % sur une dizaine d'années. Ainsi, l'investissement est quasiment gratuit. La fiscalité doit être prise en compte dans le choix des produits d'investissement.

Hervé DELABIE

Le bénéfice fiscal d'un investissement dans une holding est supérieur à celui obtenu dans le cadre des fonds de développement. Il convient ainsi de mettre en place des solutions adaptées et professionnalisées pour cette classe d'actifs. Cette professionnalisation est d'autant plus importante que le *Business Angel* apporte ses compétences à l'entrepreneur. A cet égard, la loi TEPA permet à une classe d'investisseurs de diminuer la prise de risque et offre des perspectives intéressantes.

Pascal DUQUESNE

Selon la chambre des indépendants du patrimoine, l'actif non coté doit représenter entre 5 % et 10 % du patrimoine financier. Afin de respecter les obligations réglementaires, il faut évaluer la situation financière et patrimoniale du client ainsi que son degré de connaissance. Il n'est pas prouvé que la loi TEPA ait profité aux TPE et aux PME, premières créatrices de richesses et d'emplois en France. Ainsi est-il important de s'intéresser à cette classe d'actifs complémentaire, mais qui répond à des contraintes. Les promoteurs doivent donc mettre en place des holdings patrimoniales professionnelles.

Philippe CHAUMERET

La loi TEPA a permis de mettre en place une fiscalité avantageuse dans le domaine du capital investissement, même si le dispositif peut être amélioré. Les demandes de particuliers ou de professionnels souhaitant réduire leur ISF ont ainsi augmenté. Or aucun dispositif ne peut leur être proposé. Aussi est-il primordial d'organiser cette profession, à travers des organisations. En effet, la sélection des entreprises nécessite du temps et des compétences. Par ailleurs, la professionnalisation du secteur permet de mutualiser les risques.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

Hervé DELABIE

Cette professionnalisation est effectivement très importante. La loi TEPA a généré une forte demande de la part des investisseurs, qui sont très intéressés par les holdings. Il convient cependant de diminuer les contraintes et de développer les services aux entreprises.

Etienne MOREAU

L'investissement dans les entreprises, en direct ou via une holding patrimoniale est le moyen le plus efficace pour réduire l'ISF, d'où l'intérêt grandissant pour le capital démarrage.

Frédéric CROTTA

Dans quelle mesure la loi TEPA doit-elle être modifiée ?

Hervé DELABIE

Les structures de développement des fonds de démarrage doivent se situer à la fois dans la collecte et dans l'investissement. Or il est difficile de sélectionner les entreprises et d'accueillir les capitaux dans le même temps. Il convient donc d'aménager cette contrainte pour contribuer à la professionnalisation du secteur.

Etienne MOREAU

La communication sur ce dispositif est primordiale et doit valoriser le fait que l'investissement dans le capital démarrage du montant, qui aurait été versé à l'Etat au titre de l'ISF, peut bénéficier d'un taux de rendement intéressant.

Jacques COLLIN

Le lobbying des *Business Angels* a permis, par l'intermédiaire de la loi TEPA, d'allier économies fiscales et investissements rentables. Cependant, les structures doivent donc concentrer cette expertise professionnelle et lier le pôle collecte et le pôle investissement.

Pascal DUQUESNE

La loi TEPA n'accorde pas suffisamment de temps aux acteurs professionnels pour collecter et investir dans des dossiers de qualité. A titre de comparaison, les produits d'investissement collectif, à savoir les FIP et les FCPI, qui comportent peu d'actifs non cotés, bénéficient d'un délai de deux ans.

Eric DAMONT

Face à l'engouement pour ces nouveaux produits, comme les FIP ou les holdings de capital démarrage, il peut exister une pénurie de bons dossiers, d'où la nécessité de professionnaliser ce secteur.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

De la salle

Les *Business Angels* peuvent apporter leurs compétences à l'entrepreneur et à l'investisseur. Se pose toutefois la question du coût de ce conseil pour le créateur d'entreprise en manque de moyens.

Etienne MOREAU

PricewaterhouseCoopers aide les investisseurs comme les entrepreneurs. Pour résoudre la question des coûts, les conseillers peuvent être rémunérés uniquement en cas de réussite du projet.

Hervé DELABIE

La priorité est de donner du temps et de répondre aux attentes des entreprises en démarrage. En effet, ces sociétés à fort potentiel de croissance ont avant tout besoin de moyens. Il convient de trouver une solution à ce niveau en France.

De la salle

Lors de l'éclatement de la bulle Internet, le marché était surfinancé mais les compétences manquaient. Il est à craindre que la Loi TEPA engendre des difficultés similaires. La création d'organismes paritaires pourra rapprocher les *Business Angels* des conseillers en gestion du patrimoine.

Jacques COLLIN

La garantie des professionnels est indispensable pour éviter l'effet de distorsion. La relation entre la collecte et les investisseurs doit être professionnalisée.

Hervé DELABIE

L'actif coté a joué un rôle important dans la spéculation qui a conduit à la crise de 2000. Or le capital démarrage porte avant tout sur des actifs non cotés. Il est nécessaire de mettre en place des fonds d'investissements professionnels, afin d'éviter la spéculation.

Jean-Louis BRUNET

La crise actuelle est différente de celle de l'année 2000. D'après une étude de *France Angels*, une frange d'opportunistes a considéré que le dispositif ISF divisait par quatre le risque d'investissement dans le capital démarrage. Certains ont valorisé leur actif et un nombre significatif d'investissements a été enregistré. A l'époque de la bulle Internet, le facteur multiplicatif était beaucoup plus élevé.

Hervé DELABIE

Il est nécessaire de mettre en place des structures professionnelles pour éviter ce genre de valorisations.

Jacques COLLIN

Les entreprises en développement ont besoin d'un accompagnement.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

De la salle

Comment faire évoluer le dispositif TEPA pour combler le retard de la France dans le secteur du capital démarrage ?

Hervé DELABIE

La loi TEPA a permis de mettre en évidence des situations préexistantes et d'accroître les volumes. Afin d'accélérer le mouvement, les contraintes réglementaires doivent être aménagées.

De la salle

Les structures ne sont pas prêtes à accueillir l'afflux massif des investissements dû à la loi TEPA. Les particuliers doivent donc investir directement dans les entreprises, qui bénéficieront ainsi de leurs réseaux.

Pascal DUQUESNE

L'investissement direct dans une entreprise ou la participation à une holding permet effectivement de réduire l'ISF.

Hervé DELABIE

Les *Business Angels* peuvent faire profiter aux entreprises de leur réseau. Au fur et à mesure du développement, d'autres acteurs pourront apporter leurs compétences. Ceci étant dit, l'entrepreneur doit suivre la chaîne de financement.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

Seconde conférence plénière : Autour de l'entreprise

Intervenants :

Alain ASSOULINE, Les Argonautes

Nicolas BONNET, HLP Développement

Sylvie COGNEAU, Oséo

Jacques COLLIN, Business Angels

Hervé DELABIE, Chevaliers d'Entreprise

Stéphane FANTUZ, CNECF/CNCIF

Elisabeth KIMMERLIN, Fédération Pionnière

Jacques LAVIELLE, CNRS

Jacques LESIEUR, PricewaterhouseCoopers

Olivier MENU, Valexcel

Cette table ronde était animée par Frédéric CROTTA, France 2

Alain ASSOULINE

Grâce aux Chevaliers d'Entreprise, l'agence de conseil en communication multimédia « *Les Argonautes* » a pu lever des fonds très rapidement. Ayant financé sa recherche et son développement commercial sur ses fonds propres, cette société n'était pas suffisamment informée sur les aides qui lui permettraient de progresser plus rapidement. Oséo Innovation a également accordé des fonds très rapidement. Ainsi, lorsqu'il n'est plus possible pour une entreprise de continuer à vivre sur les fonds propres, un appel aux *Business Angels* ou à Oséo est nécessaire.

Frédéric CROTTA

La loi TEPA permettra-t-elle d'accroître le financement des PME ?

Olivier MENU

Les entreprises doivent trouver des interlocuteurs rapidement. Force est de reconnaître que la célérité des Chevaliers d'Entreprise représente un atout indéniable. En effet, la survie des PME passe par la trésorerie. Cependant, le dispositif TEPA ne peut tout résoudre et des accidents risquent de se produire dans les prochains mois. Il convient donc d'être préparés, d'où la nécessité de structures professionnalisées.

Elisabeth KIMMERLIN

La Fédération Pionnière agit comme un incubateur, accompagnant les entreprises créées par des femmes, et leur donnant des outils pour contacter les acteurs comme les *Business Angels* ou Oséo pour réaliser leur montage financier. Compte tenu des besoins actuels, les effets de la crise ne se font pas sentir et les entreprises se tournent vers les *Business Angels*, d'autant plus que le dispositif TEPA a augmenté l'afflux d'investissement. Ceci étant dit, la professionnalisation de ce secteur est nécessaire afin que les créateurs d'entreprise trouvent en leurs financiers de véritables partenaires qui leur apportent les compétences indispensables pour tout démarrage d'activité. C'est une relation gagnant/gagnant : les entreprises obtiennent un financement et un accompagnement, tandis que les *Business Angels* bénéficient d'un retour sur investissement intéressant.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

Jacques LESIEUR

Le dispositif TEPA est utile mais des prérequis sont nécessaires. L'investisseur doit être souple et accompagner les chefs d'entreprises qui sont souvent isolés dans leur création. En effet, un bon projet doit définir les atouts et faiblesses de l'entrepreneur et effectuer une comparaison concurrentielle. Pour ce faire, il convient de mettre en place un pilotage prospectif selon quatre axes :

- la conquête de la clientèle ;
- les Ressources Humaines ;
- les meilleures pratiques du marché ;
- le financement.

Enfin, la valorisation du projet doit être estimée : la valeur d'une entreprise réside dans sa pérennité et sa capacité à générer du résultat.

Stéphane FANTUZ

Il convient d'organiser des transferts de flux entre les Conseils de Gestion Patrimoniale et les entreprises. En effet, s'assurer que l'argent destiné autrefois à l'ISF soit bien investi est une tâche complexe, notamment pour les PME qui démarrent : ces difficultés ne doivent pas être sous-estimées. A cet égard, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes sécurisants pour les contribuables et les entrepreneurs, d'améliorer la liquidité du marché des PME et de sélectionner les projets à fort potentiel. Certes, les entreprises ne deviendront pas forcément des multinationales, mais elles peuvent intéresser des repreneurs.

Sylvie COGNEAU

Oséo doit être le médiateur entre les entreprises et les banques, dans le cadre du plan de soutien du gouvernement. Cet établissement public a également un rôle à jouer dans le secteur du capital démarrage, notamment dans la sélection des entreprises à fort potentiel. A cet égard, l'innovation permet de différencier les sociétés et de trouver de nouveaux débouchés. Si Oséo a soutenu l'innovation au sens large du terme, il aidera davantage les projets innovants en matière de technologies en 2008, même s'il continuera d'aider des innovations dans le service. L'apport d'Oséo est nécessaire pour stabiliser le développement des entreprises et les aider à obtenir des aides publiques. Ainsi, Oséo travaille avec d'autres partenaires, comme les banques ou les investisseurs, en amont comme en aval du développement de la chaîne de R&D.

Elisabeth KIMMERLIN

Tous les partenaires cités sont nécessaires pour aider les entreprises, les *Business Angels* comme les fonds publics représentés par Oséo. Dans l'innovation de services, les besoins de financement sont moins importants que pour les innovations technologiques.

Jacques LESIEUR

Le nombre de faillites sera réduit si le pilotage des projets est orienté vers l'avenir. De surcroît, le portefeuille d'activités doit être équilibré et les entrepreneurs doivent lancer leurs projets à un rythme opportun.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

Olivier MENU

L'innovation peut porter sur les services, la production, ou la gestion de l'entreprise au sens large. Par exemple, de nombreuses sociétés seraient plus à même de survivre à la crise actuelle si les relations avec les fournisseurs et les clients, et notamment le délai de paiement, étaient mieux régulées. L'innovation n'est donc pas le seul facteur de survie. Par ailleurs, l'accompagnement des entrepreneurs est primordial.

Frédéric CROTTA

Qui est le plus à même d'accompagner les entreprises dans leur développement ?

Jacques COLLIN

Un créateur d'entreprise doit maximiser son investissement avec peu de ressources. Il doit donc utiliser au mieux ses réseaux pour démarrer son activité. Un bon entrepreneur doit savoir écouter et transformer la moindre occasion en une opportunité de développer son projet. L'accompagnement doit valoriser cette capacité à générer de l'enthousiasme.

Jacques LAVIELLE

L'investissement ainsi que la maîtrise d'une technologie sont des leviers de développement pour une entreprise. Durant les Trente Glorieuses, le développement économique était dû aux industries manufacturières. Aujourd'hui, il est davantage lié à la capacité des entreprises de proposer des outils ou services innovants et à leur trouver un marché. L'investissement dans les marques doit également se poursuivre, d'autant plus dans l'ère de l'économie de la connaissance.

En 2000, le conseil européen de Lisbonne a fixé un objectif d'investissement dans la recherche à hauteur de 3 % du PIB, pour que l'Europe devienne le leader de la connaissance. Or ce ratio n'est toujours pas respecté par les pays européens. Ainsi, toutes les politiques publiques ont vocation à favoriser l'investissement des entreprises dans la recherche.

La loi de programme de la recherche renforce l'Agence Nationale de la Recherche et encadre le regroupement des universités pour améliorer la recherche, obtenir une reconnaissance internationale et renforcer leur attractivité. Par ailleurs, la loi d'autonomisation des universités leur confère davantage de capacités de pilotage, en leur accordant, par exemple, la possibilité d'accorder aux chercheurs des primes au mérite.

Ces dispositifs sont sous-tendus par l'appropriation par les acteurs de la chaîne de création de valeurs et par le modèle collaboratif. A cet égard, le dispositif observé notamment dans la *Silicon Valley* ou à Grenoble, est un exemple de coopération public/privé permettant de développer des synergies.

En outre, le gouvernement considère les pôles de compétitivité comme l'instrument clé de la politique industrielle française. Dans ce cadre, le crédit d'impôt recherche peut jouer un rôle important. Mis en place en 1983, il a rencontré un faible succès en raison de rumeurs selon lesquelles les entreprises qui souhaitaient bénéficier de ce système déclaratif s'exposaient à des contrôles fiscaux.

Le gouvernement a donc simplifié le dispositif en 2008 et les ministres en charge de ce dossier se sont chargés de faire cesser les rumeurs sur les contrôles fiscaux. La recherche est un axe fort de la politique actuelle, à tel point que le budget de l'Etat prévoit un effort de 3 milliards d'euros en 2009 dans ce domaine, contre 1 milliard en 2008. En outre, en cas d'appel à un établissement de recherche public ou privé, le montant facturé par ce dernier compte double dans le calcul du crédit d'impôt recherche.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

Jacques LESIEUR

Il est difficile pour les chefs d'entreprise d'attirer et de conserver les talents. L'accompagnement est indispensable car les créateurs d'entreprise sont souvent très isolés. Les conseils d'administration des PME manquent également de visibilité.

Frédéric CROTTA

Comment les entreprises peuvent-elles accéder à des services qui peuvent être très coûteux ?

Jacques LESIEUR

Tout dépend de la nature des projets. Le financement est accordé dès lors que les investisseurs croient en la réussite du projet sur le long terme et à l'épanouissement du créateur d'entreprise. L'élaboration d'un réseau est nécessaire pour renforcer l'accompagnement sectoriel.

Elisabeth KIMMERLIN

Un incubateur accompagne les entreprises dans leur première phase de développement. Un projet doit certes présenter la nature de l'offre et son marché, mais il repose avant tout sur le profil et la motivation du créateur ou de la créatrice d'entreprise. En effet, les investisseurs doivent être convaincus que le porteur du projet peut réussir. Ces derniers ont donc besoin d'interlocuteurs qui valorisent leur statut d'entrepreneur par leur écoute et leur rapidité de réponse.

Jacques LESIEUR

Pour aider les entrepreneurs, le ministère de l'Industrie a mis en ligne un outil d'analyse de projets.

Jacques COLLIN

Une des grandes forces d'un entrepreneur réside dans sa capacité à attirer et conserver les talents. Il doit en outre être attaché au développement de son entreprise.

Hervé DELABIE

Le lien affectif entre le créateur d'entreprise et son partenaire est important, notamment au démarrage de l'entreprise.

Sylvie COGNEAU

Oséo a développé une offre de produits pour aider les entreprises à financer les services d'accompagnement. Par ailleurs, il les accompagne lui-même sur l'ensemble du territoire français, par l'intermédiaire de ses directions régionales. Par exemple, des prêts peuvent être accordés pour financer des dépenses immatérielles. Ainsi, Oséo accompagne les entrepreneurs à la fois directement et indirectement.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

Nicolas BONNET

HLP Développement aide les entreprises à mobiliser des financements publics et à bénéficier du crédit d'impôt recherche. En effet, les aides directes sont difficiles à obtenir. Dans la majorité des cas, les projets présentés pour les aides publiques doivent être collaboratifs. Aussi une veille des appels à projets est-elle nécessaire. Une TPE ne possède pas suffisamment de moyens pour obtenir les aides publiques, et notamment européennes. Il est donc nécessaire de capitaliser les entreprises, en faisant appel à des partenaires privés, comme les *Business Angels*. Un financement, qu'il provienne d'Oséo, de l'Union Européenne ou d'un pôle de compétitivité, représente également un label et permet de constituer un réseau. Enfin, les projets collaboratifs créent un effet de levier pour chaque participant.

Frédéric CROTTA

Quelles sont les aides les plus rentables ?

Nicolas BONNET

Chaque programme a des avantages et des inconvénients. Par exemple, Oséo apporte une réponse rapide, contrairement à la Commission Européenne. En dehors d'Oséo Innovation et de l'Europe, des aides à l'innovation peuvent provenir :

- de l'Agence Nationale de la Recherche ;
- des pôles de compétitivité ;
- des fonds structurels régionaux FEDER.

Si les services proposés par HLP Développement peuvent être coûteux pour une entreprise en création, l'agence lui consacre néanmoins une journée pour l'aider dans ses contacts, ce qui représente un soutien non négligeable.

Sylvie COGNEAU

En Ile-de-France, Oséo doit faire face à une forte demande d'aide à l'innovation. Le programme permet d'octroyer des aides pour des projets collaboratifs, qui peuvent être très ambitieux. Oséo propose également des services en ligne aux entreprises ainsi qu'aux investisseurs. Dans le cadre du dispositif TEPA, un site permet d'organiser une médiation entre les PME et les investisseurs qui souhaitent placer leur ISF.

Hervé DELABIE

Les compétences nécessaires doivent être fédérées afin d'accélérer le développement des entreprises. Des services dédiés permettent d'effectuer une veille, afin d'éviter de négliger des sources de financement.

Jacques LESIEUR

Les cabinets spécialisés dans les recherches d'aides et de financement peuvent apporter leur aide dans ce domaine.

De la salle

Comment rassurer le jeune créateur d'entreprise qui souhaite conserver le contrôle de sa société ?

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

Hervé DELABIE

Plus les acteurs interviennent tôt dans l'entreprise, plus la visibilité est importante pour le créateur. Ensuite, le montant de l'investissement doit correspondre à la valeur du projet, afin d'éviter la multiplication des demandes.

Elisabeth KIMMERLIN

Un chef d'entreprise souhaite rester maître à bord. Il est effectivement nécessaire de lancer le processus au plus tôt.

Sylvie COGNEAU

L'aide à l'innovation apportée par Oséo constitue souvent le capital d'amorçage de l'entreprise. Le chargé d'affaires d'Oséo Innovation est souvent le seul interlocuteur du créateur d'entreprise. Aussi est-il primordial que les investisseurs interviennent rapidement pour renforcer le réseau de l'entrepreneur.

Nicolas BONNET

Le créateur d'entreprise peut être obligé de céder des parts, si ses besoins de capitaux sont importants. La négociation avec ses investisseurs peut amener à un compromis sur le contrôle de la société. Tout dépend des priorités.

Jacques LESIEUR

Le retour sur investissement demandé par les investisseurs est proportionnel au risque du projet. Il convient également de valoriser les actifs immatériels. Par exemple, les partenaires doivent être convaincus que le créateur d'entreprise possède un savoir-faire, sans lequel la société ne peut survivre.

Olivier MENU

Il faut tenir compte du profil des entrepreneurs. Certains sont d'abord des créateurs, qui cèdent leur entreprise une fois lancée, tandis que d'autres sont des développeurs d'activité.

Jacques LESIEUR

Une entreprise en croissance doit élargir son portefeuille d'activités. Le créateur peut donc orienter son entreprise sur d'autres projets.

Olivier MENU

La compétence est l'atout majoritaire d'un créateur d'entreprise. Il peut ainsi demeurer l'actionnaire principal de sa société, même s'il ne possède pas la majorité des parts. La dilution du capital n'est pas forcément synonyme de perte de contrôle.

Hervé DELABIE

L'entrepreneur est parfois trop soucieux par la dilution du capital. Or l'investisseur partage souvent le projet et souhaite accompagner le créateur. Le créateur ne doit pas être trop attaché à sa participation majoritaire et accorder assez de place à son investisseur qui est avant tout son partenaire.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

De la salle

Une entreprise qui démarre commence d'abord à consommer du capital avant de générer une trésorerie suffisante pour alimenter ses fonds propres. Cette première phase peut être plus ou moins longue selon la nature du projet. Quelle est la durée limite de cette période ?

Jacques LESIEUR

Tout d'abord, l'entreprise doit limiter ses dépenses durant la phase de démarrage. Ensuite, le modèle doit s'attaquer à d'autres marchés. La durée de cycles dépend également des secteurs. Ceci étant dit, la première phase doit être achevée deux ans après la création, au moins dans le domaine d'activité stratégique de l'entreprise.

Elisabeth KIMMERLIN

L'entreprise ne doit réaliser qu'un seul projet durant sa phase de démarrage. Le fait de donner une durée de cycle peut avoir un effet de pervers. Aussi est-il préférable que les échanges entre les créateurs et les partenaires soient honnêtes et réalistes.

Sylvie COGNEAU

Oséo Innovation verse une avance remboursable en cas de succès. La réalisation technique des projets innovants prend en moyenne deux années. La période de remboursement ne débute qu'un an après la réussite technique du projet. Les chargés d'affaires demandent le niveau du chiffre d'affaires que les entrepreneurs comptent obtenir au bout de la troisième année. Après la réalisation technique de l'innovation, les investisseurs peuvent être plus nombreux.

De la salle

Certains éléments ne dépendent pas du marché, mais de la réglementation.

Sylvie COGNEAU

Les éléments de réglementation font partie des risques à évaluer au cours de l'instruction du dossier. Il convient ensuite de les diminuer, grâce à une veille et une étude d'antériorité en matière de propriété intellectuelle. Cette dernière doit être effectuée avant la mise en place du programme technique, afin de vérifier si le produit peut être commercialisable.

Clôture

Hervé DELABIE

Président des Chevaliers d'Entreprise

Cette première rencontre du capital démarrage a permis de souligner la nécessité de professionnaliser le secteur, de fédérer les compétences et d'obtenir la reconnaissance des pouvoirs publics. Les nouvelles prévisions de l'INSEE, publiées le 3 octobre dernier,

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

indiquent qu'après un recul de 0,3 % du PIB au deuxième trimestre, l'activité économique devrait céder 0,1 % aux troisième et quatrième trimestres 2008. Il prévoit également 100 000 destructions d'emploi au second semestre dans le secteur marchand.

Face à cette crise, le gouvernement a engagé un plan d'urgence de 22 milliards d'euros pour l'accès au crédit des PME. La CDC a fait passer de 4 à 6 milliards d'euros la ligne de financement accordée à Oséo, qui a vu ses dotations budgétaires augmenter afin de garantir 2 milliards d'euros supplémentaires aux banques. Par ailleurs, le fonds pour le renforcement de la structure financière des entreprises au sein d'Oséo doit être doté d'un montant de 70 millions d'euros afin de garantir 1 milliard d'euros d'encours de prêts supplémentaires. En outre, d'autres mesures sont prévues, comme la création d'un fonds stratégique d'investissement, l'exonération de la taxe professionnelle pour tout investissement nouveau et le paiement accéléré du Crédit d'Impôt recherche.

Ces mesures devront être rapidement appliquées car il est urgent d'aider les PME et les TPE. Pour l'heure, la priorité est de rappeler aux banques d'utiliser ces fonds nouveaux pour aider les entreprises. Dans ce contexte de forte tension économique et financière, le capital démarrage apparaît plus que jamais comme un levier stratégique essentiel dans la relance économique. Grâce aux nouvelles dispositions fiscales de la loi TEPA, une nouvelle vague d'investisseurs a compris que les meilleures réductions sont celles que peuvent offrir les sociétés holdings.

Néanmoins, les contraintes d'application de cette loi, en particulier la brièveté des délais de réalisation des investissements, ne permettent pas au secteur du capital démarrage de répondre à ces demandes. Les structures holdings professionnelles existantes doivent ainsi refuser les capitalisations proposées et diriger les investisseurs vers le capital démarrage. Ainsi, les Chevaliers d'Entreprise ont été amenés à refuser des capitaux importants sur l'année fiscale 2007/2008 afin de pouvoir valider l'intégralité de leurs investissements avant le 15 juin 2008.

Si les Chevaliers d'Entreprise avaient bénéficié d'un délai supplémentaire d'un an pour investir à promesse fiscale égale, elle aurait pu financer une quinzaine d'entreprises supplémentaires. En conséquence, la perte du potentiel de richesses et de création d'emplois est considérable. A l'heure actuelle, des centaines d'entreprises en manque de financement sont menacées de disparaître. Or il est possible d'inverser la tendance. Par exemple, un simple aménagement de la loi TEPA dédié uniquement aux holdings professionnelles permettrait d'augmenter de façon substantielle les capitalisations, d'endiguer la perte des entreprises faute de financement et de développer les holdings professionnelles.

Il est donc nécessaire d'allonger le délai d'investissement des structures professionnelles pour leur permettre de développer leur capitalisation ainsi que la qualité sélective de leurs investissements. Un an à clôture de l'exercice fiscal doit être suffisant. A titre de comparaison, les FIP bénéficient actuellement de deux ans supplémentaires. Il est légitime de proposer au gouvernement de tester ce dispositif pendant deux ans, avant de laisser toute latitude au Parlement de décider ensuite de son éventuelle généralisation. Cette mesure, ainsi que d'autres propositions, peut permettre de freiner la disparition

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

d'entreprises à fort potentiel par manque de financement, de pérenniser l'emploi dans ces entreprises, de favoriser le développement des entreprises et de développer les holdings professionnelles.

Les entreprises visées par les holdings professionnelles sont celles à fortes potentialités de croissance. Fragiles, car gourmandes en capitaux et en ressources humaines, elles sont néanmoins très réactives et dynamiques. Aussi est-il nécessaire de créer une organisation fédératrice de l'ensemble des acteurs du capital démarrage pour permettre :

- d'identifier et d'agréer les entreprises à fort potentiel de croissance ;
- de mutualiser les compétences de conseil et d'accompagnement ;
- d'augmenter le cofinancement entre investisseurs ;
- de structurer et d'organiser le marché du capital démarrage ;
- de crédibiliser cette action auprès des pouvoirs publics.

Il est donc proposé de constituer, dans les prochaines semaines, des groupes de travail qui définiront les modalités de cette nouvelle chambre syndicale du capital démarrage, que de nombreux acteurs appellent de leurs vœux.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com

PREMIERE RENCONTRE CAPITAL DEMARRAGE

Communiqué de presse du 31 octobre 2008

CAPITAL DEMARRAGE

1^{er} levier de croissance

Le 31 octobre prochain, les Chevaliers d'Entreprise organisent, au palais Brongniart, partenariat avec PricewaterhouseCoopers, la première « Rencontre du Capital-Démarrage » qui rassemblera, pour la première fois en France, les principaux acteurs de ce domaine d'investissement : Institutionnels, Chambre syndicale et fédérations professionnelles, sociétés de services aux entreprises, cabinets conseils en investissements financiers et sociétés de gestion. Les acteurs du Capital-Démarrage souhaitent s'organiser, se professionnaliser et fédérer leurs compétences afin de démultiplier le potentiel de croissance économique qu'ils incarnent. Il s'agit, pour ce secteur, d'atteindre un nouveau palier qui lui permettra d'obtenir la reconnaissance des pouvoirs publics sur les opportunités de leviers financiers qu'ils représentent, particulièrement éloquentes dans le contexte de crise actuel.

Afin d'amortir les effets de la crise économique et financière, le gouvernement a arrêté un plan d'urgence de 22 milliards d'euros pour l'accès au crédit des PME. Dans un contexte où la situation financière globale des PME s'avère particulièrement tendue, une réflexion nouvelle sur le capital démarrage qui permettrait d'offrir des **perspectives d'investissement plus importantes** pour les PME, apparaît d'autant plus cruciale.

Historiquement emprunté par les Business-Angels, le capital démarrage se retrouve aujourd'hui submergé par une nouvelle génération d'investisseurs désireux de réduire substantiellement leurs impositions ISF relatives aux achats, dite **loi TEPA, ou «paquet fiscal »**.

Les investisseurs ont rapidement compris que les meilleures réductions sont celles que peuvent offrir les sociétés holdings. Or, le dispositif, les contraintes d'application et la brièveté des délais de réalisation des investissements de la loi TEPA **ne permettent pas au capital démarrage de faire face à l'ensemble des demandes**.

Les **structures holdings professionnelles sont bloquées dans leur développement** faute de souplesse de la loi. Elles se voient ainsi contraintes de refuser une importante partie de leurs capitalisations et laisser cette affluence de capitaux providentiels au capital développement qui dispose d'une plus grande période d'investissement (les FIP disposent de 2 ans pour investir). **Les investissements échappent donc aux PME en situation de démarrage**.

Il existe des solutions à approfondir pour inverser cette tendance : la première piste de travail serait de différencier les holdings professionnelles des holdings associatives. La deuxième piste de travail consisterait d'étudier la possibilité de libérer les holdings des **contraintes d'application et de durée de la loi TEPA ISF**. Lorsque ces deux premières étapes seront franchies de nombreuses structures développeront leurs capitalisations. Elles pourront ainsi développer l'investissement dans les entreprises à fort potentiel de croissance.

La troisième piste de travail serait de favoriser l'identification et la reconnaissance des entreprises à fort potentiel de croissance **par une instance fédératrice**. Ces entreprises seraient ainsi qualifiées par cette organisation comme étant à **hautes priorités de financement. Agréées et accompagnées** dans leurs démarches, elles pourront accéder plus rapidement aux aides et services aux entreprises et bénéficier de la synergie des compétences des professionnels de ce marché (Banques, Oseo...).

La mise en œuvre de l'ensemble de ces solutions pourrait laisser augurer une **multiplication par 3 des investissements** dès la première année et par 4 la troisième année.

Cette première **Rencontre du Capital Démarrage** a donc pour vocation d'apporter des solutions concrètes et concertées à la mise en œuvre de ces **évolutions impératives qui passent notamment par l'interpellation collective des pouvoirs publics**. Organisées à l'initiative de l'association *Des Chevaliers d'Entreprise* qui fédère aujourd'hui près de 2000 membres et qui génère une valeur d'actif de jeunes entreprises estimée à 30 millions d'Euros, cette première réunion des acteurs du capital-démarrage devra être celle de la reconnaissance du capital-démarrage comme premier levier de croissance de l'économie française car il touche les premiers niveaux d'entreprises, celles aux plus forts potentiels de croissance.

CONTACT PRESSE

Véronique MARTIN / ARKANE MEDIA
Tel : 01 53 43 90 61 Port. : 06 60 99 41 64
vmartin@arkanemedia.com